

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE CORSE**

LUNDI 27 MAI 2024

DELIBERATION	N°09/27-05-2024/406
---------------------	----------------------------

Nombre total de Membres Titulaires	:	40
Nombre de Membres Titulaires en exercice	:	40
Quorum	:	21
Nombre de Membres Elus Titulaires présents	:	19
Nombre de Membres Elus Titulaires ayant donné pouvoir	:	14
Nombre de votants	:	33
Adoption	:	33

Membres Elus Titulaires ayant pris part au vote : Mmes, MM.

BALESI Pierre-François, BENZONI Joseph, CECCARELLI Laurent, DI MENZA Dominique, DOMINICI Jean, FRASSATI Jeanne, GIOVANNI Auguste, IENCO Michel, MARTELLI Marina, MAURIZI Jean-André, MICHELI Virginie, NEGRETTI Pierre, ORSINI Pierre, PAOLI Jean-François, ROSSI Antoine, TROJANI Paul, VALERY Olivier, VENTURINI Stefanu, VOLPI Nathalie.

Membres Elus Titulaires ayant donné pouvoir : Mmes, MM.

ALBERTINI Jean-Louis à ORSINI Pierre, ANDREANI Dominique à IENCO Michel, CASTELLI Jean-François à PAOLI Jean-François, COLONNA Caroline à GIOVANNI Auguste, FAGGIANELLI François à FRASSATI Jeanne, GALVEZ-OLLANDINI Michael-Anthony à VENTURINI Stefanu, GOFFI Karina à NEGRETTI Pierre, LANFRANCHI Marie-Eugénie à DI MENZA Dominique, LEANDRI Marc à BENZONI Joseph, LECA Antoine à VOLPI Nathalie, MANICCIA Christophe à ROSSI Antoine, PIACENTINI SIMONI Céline à MICHELI Virginie, SANGUINETTI Patrick à DOMINICI Jean, SIMONI Barthélémy à VALERY Olivier.

Membre Associé ayant participé : M.

ACQUAVIVA François.

OBJET :

AEROPORT AJACCIO NAPOLEON BONAPARTE

Demande d'autorisation d'emprunt : Régalien - Intégration des EDS de standard 3

La présente demande d'autorisation d'emprunt complémentaire à l'opération d'investissement dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par la CCI intitulée « Intégration des EDS standard 3 » porte sur un **montant global de 900 000 €** (cf. annexe 1)

A. Caractéristiques de l'opération

Objectif :

En complément de la mise aux normes des deux EDS existants dans la chaîne d'inspection filtrage des bagages de soute par des EDS standard 3 conformément à la réglementation de sûreté en vigueur, il est nécessaire de compléter cette installation par un second RX « double vue » en remplacement du RX « Hors Format » devenu obsolète.

Il est également indispensable de modifier les installations existantes (carrousel de tri) afin de libérer des espaces de stockage pour les assistants, car les travaux d'intégration des EDS contraignent fortement les emprises au niveau du sous-sol.

Contenu :

- Installation et paramétrage des équipement de sûreté (1 second RX double vue et leurs matériels accessoires).
- Modification d'un carrousel de tri.
- Alimentation électrique des nouveaux équipements.
- Sécurisation et contrôle d'accès lié l'installation de ces nouveaux équipements.

Plan de financement proposé :

Coût prévisionnel de l'opération : **900 000 € financés entièrement par voie d'emprunt**

La CCI ne disposant pas de fonds propres en volume suffisant, ni de réserves dimensionnées pour ce niveau d'investissement, il est proposé de mobiliser un emprunt équivalent au montant prévisionnel du besoin complémentaire de financement (cf. annexe 1).

La demande d'autorisation d'emprunt porte donc sur un montant de 900 000 €.

B. Caractéristiques de l'emprunt

Montant de l'emprunt à autoriser :

900 000 € pour couvrir le besoin de financement.

Caractéristiques de l'emprunt à contracter

- Taux : en vigueur à la date de mobilisation de l'emprunt (à titre indicatif 4,10%)
- Durée : 10 ans
- Modalités : selon propositions de l'établissement de crédit
- Simulation : cf. annexe 2, Taux 4,10% et annuité constante
- Mobilisation : 900 000 € en 2024 (à titre indicatif)

Incidence sur le fonctionnement :

Intégrée dans les budgets concernés

Modification de l'échéancier de remboursement des emprunts de la Compagnie Consulaire en cas de mobilisation de l'emprunt objet de la demande d'autorisation :

Cf. annexes 3, 4 et 5.

Nature des ressources pour le remboursement :

Produits de la Taxe sur le transport aérien de passagers et de marchandises (sûreté et sécurité) de l'aéroport.

L'Assemblée Générale :

- ↪ **Approuve la demande d'autorisation d'emprunt complémentaire pour un montant de 900 000 € ;**
 - ↪ **Donne mandat au Président pour entreprendre les démarches nécessaires à l'obtention des autorisations correspondantes auprès de l'autorité de tutelle ;**
 - ↪ **Donne mandat au Président, une fois les autorisations obtenues, pour signer les contrats et tous documents afférents à la souscription ainsi qu'à la mobilisation de cet emprunt.**
-

Bastia, le 27 mai 2024

Le Président

Jean DOMINICI

